6e. ANNEE, No. 26. — MANITOBA. — JEUDI, 30 NOVEMBRE, 1876.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

L'Université Laval

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg, ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.
Les Ateliers du METIS ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un peu au Nord-Est du College.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT

TARIF D'ANNONCES.
Premiere insertion, 10 cts. la ligne, ... par ligne pour chaque insertion subsequente.
Nulle annonce ... quand l'annonce est par ...
ANNONCES A L'ANNEE.
Pour une colonne....
...

Redige par un Comite de Redaction

Cain & Steinhoff,

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

HARNAIS,
SELLES,
FOUETS,
VALISES,
PEIGNES,
BROSSES,
ETRILEES,
ETC., ETC.

—oo—

ATTELAGES LEGERS VENDUS A PRIX REDUITS,
Et Scrips pris en Echange.

G. LANGAULT,
Champion des Fabricants de Harnais, en charge de l'atelier.
PORTE VOISINE DE DAOUST & BLEISLOIS,
Grande Rue,—WINNIPEG.

30 Novembre, 1876. 3m

IMPOUNDED
AT ST. NORBERT.

A COW, dark red coloured, the back and the belly white, and about five or six years old.

MOISE GOULET,
Pound Keeper.

St. Norbert, 27 Novembre, 1876.

MIS A L'ENCLOS.

Une vache rouge-brun, ayant le dos et le ventre blanc, âgée de cinq à six ans.

MOISE GOULET,
Gardien d'Enclos de St. Norbert.

St. Norbert, 27 Novembre, 1876. 3t

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

Avis.

Tous ceux qui ont des impressions à faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

"LE METIS,"

avant d'aller ailleurs.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions, telles que

Cartes d'affaires,
Cartes de visite,
Lettres d'affaires,
Circulaires,
Tetes de comptes,
Placards,
Programmes,
Affiches,
Lettres funeraires,
Billets,
Brochures,
Livres,
Etc., Etc., Etc.

Le tout se fait dans les meilleurs goûts et à meilleur marché que n'importe où ailleurs.

—:oo:—

Les Bureaux de *Le Metis* sont sur la Rue Dumoulin à St. Boniface, Manitoba.

DR T. DESJARDINS, C. ... P.Q.

BUREAU:—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Telegraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. 1a

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU:—Rue du Bureau de Poste.

Bâtisse du Gouvernement.

Winnipeg.

W. H. LYON,

GRANDE-RUE,—WINNIPEG.

Vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

—IMPORTATEUR—

DE GROS ET DE DETAIL.

COMMERÇANT EN PRODUITS, ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, CIGARES, CHAUSSURES

et

MARCHAND A COMMISSION EN GENERAL.

Cette Maison donne toute son attention aux consignations de produits et de toute espèce de Marchandises qui lui sont faites; et rend compte sans delai.

Avances liberales faites sur des consignations.

Winnipeg, 15 Mai, 1876. 3m

Entrepot Medical
DE
M. BANKS,
CHIMISTE ET PHARMACIEN.

Assortiment complet de toutes les Drogues, Medecines et articles qui se trouvent dans une pharmacie de première classe.

Prescriptions de Médecins et Recettes de famille préparées avec soin.

Se souvenir du local qui se trouve vis-à-vis la Bâtisse du Nouveau Marché.

Winnipeg, 5 Mai, 1876. 6m. 48L.

Celebres Orgues de Salon
Golden Tongue de
BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit:

"Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

"Un usage de quelques mois de cet elegant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varie et des plus agreables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent rembourse et fret paye, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait apres cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des temoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse:

DANIEL F. BEATTY,
WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U. A.

10 Août, 1876. 1-a

PIANO BEATTY!
Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais ete fabrique ici ou en Europe. Il possede un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une egalite parfaite sur toute l'etendue de l'echelle. Il se distingue surtout par la douceur surprenante du son dont la puissance ou la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus delicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire dignement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donne partout ou il n'y a pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments celebres. Si apres cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est rembourse après le renvoi et la reception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans; adresse:

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U.-A.

Agence Canadienne
A. GAUVIN
COURTIER ET MARCHAND A COMMISSION.

Mr. GAUVIN a transporte son bureau, Rue du Bureau de Poste, vis-à-vis l'hotel du Canada.

Mr. GAUVIN paye le plus haut prix pour les Scrips, Droits d'Enfants et donne beaucoup d'attention aux Applications de Patentes, aussi, se charge de retirer du Bureau des Terres les *Scrips* des Metis.

Les personnes qui desirent vendre leurs proprietes feront bien de s'adresser à ce Bureau.

Winnipeg, 31 Août, 1876.

LES
ORGUES DE SALON
"ETOILE"
ALLEGER, BOWLBY & CIE

Surpassent en ton et en puissance toute autre Orgue à anches qui ait jamais été fabrique dans le pays. Les juges les plus competents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* breveté, a adapte ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas
egale encore aucun instrument.

Les propriétaires, depuis plusieurs années, se sont appliques à noter les défauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections; et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,
qu'il est difficile de s'appercevoir de la Difference.

LES DERNIERES AMELIORATIONS
se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

Ces orgues n'ont besoin que d'être vus pour être appreciées:

Prix Extremement Bas pour
ARGENT COMPTANT:

On demande des Agents, soit hommes ou femmes, dans chaque Comté du Canada et des Etats Unis. Escompte liberal fait au Clerge, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

CATALOGUES ET PRIX ENVOYES *Gratis.*

ADRESSE:
ALLEGER, BOWLBY & Cie,
WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, — T. B. McMURTRIE,
C. P. BOWLBY, — EDWARD PLUMB.

6 Juillet 1876. 6m.

LE "METIS."

Jeudi, 30 Novembre, 1876.

LA QUESTION DES LIMITES D'ONTARIO.

On s'attend à une solution prochaine de la question des frontières occidentales de la province d'Ontario. Le troisième arbitre vient d'être décidé, et le choix ne saurait que plaire à toutes les parties intéressées, c'est Sir Edward Thornton, Ministre anglais à Washington. Le Canada se trouve représenté, comme chacun le sait, par M. Milmot, ancien gouverneur du N. Brunswick, et Ontario par M Richards, président de la Cour Suprême.

Sir Edward n'aurait pas encore, aux dernières dates, signifié son acceptation de l'arbitrage ; mais il est hors de doute que la question vient d'entrer dans sa dernière phase, et qu'avant longtemps nous saurons si l'ambitieuse province reculera ses frontières occidentales jusqu'à la Baie du tonnerre, au Lac des Bois ou aux Montagnes rocheuses.

Le point à décider par les arbitres est de savoir quelle signification attacher à la limite occidentale de la Province de Québec telle qu'assignée par l'Acte impérial de 1774, connu sous le no d'Acte de Québec.

On sait que la Proclamation émanée en 1763, après la cession du pays à l'Angleterre, donnait à la Province conquise une étendue de territoire bien moindre. L'Acte de 1774 l'augmenta de près de moitié en y ajoutant tout le pays qui devait plus tard former le Haut-Canada. Or, c'est précisément cette limite occidentale de l'ancienne province de Québec qu'il s'agit de déterminer aujourd'hui, puisque lors de l'acte impérial de la division du Canada en deux provinces la frontière occidentale de Québec fut donnée à la nouvelle province du Haut Canada.

Voici les limites de la province de Québec telles que fixées par l'Acte impérial de 1774 :

"Tout le pays, les îles et territoires de l'Amérique du Nord appartenant à la Grande Bretagne, et bornés au Sud, depuis la Baie des Chaleurs, par la hauteur des terres entre le St. Laurent et l'Atlantique en gagnant vers le Sud jusqu'à un point du 45e de lattitude nord situé sur la rive est du Connecticut ; de là, en suivant la même latitude vers l'Orient à travers le Lac Champlain jusqu'à la rencontre du St Laurent, de là en remontant le dit fleuve sur sa rive droite jusqu'au Lac Ontario; de là, en traversant ce dernier lac jusqu'à l'embouchure de la rivière Niagara ; de là en remontant la dite rivière et suivant la rive est et sud du lac Erié jusqu'à l'intersection de la frontière nord de la Province de Pennsylvanie, si elle a lieu ; et de là, en suivant les limites nord et ouest de la dite Province jusqu'à ce que la dite limite ouest frappe la rivière Ohio ; cependant, au cas où la dite rive du dit lac ne se trouvera pas intersecté comme ci dessus, alors en suivant la dite rive jusqu'au point le plus rapproché de l'angle nord ouest de la dite province de Pennsylvanie ; et de là le long de la ligne ouest de la dite province jusqu'à la rivière Ohio ;—et le long de la rive de l'Ohio en gagnant l'Ouest jusqu'au Mississipi ; de là *se dirigeant au nord jusqu'à la frontière sud du territoire octroyé aux marchands aventuriers d'Angleterre fesant négoce dans la Baie d'Hudson*"..................

La difficulté roule sur la direction à donner à cette ligne qui serait poussée vers le nord à partir du confluent des eaux de l'Ohio avec le Mississipi, soit le 88e 50" C'est cette parallèle qui semble l'interprétation la plus naturelle ; aussi, le gouvernement de la Puissance l'a t-il adoptée comme sa frontière occidentale pendant un certain temps, ne fesant en cela que suivre l'exemple des tribunaux de Québec en 1818, dans le fameux procès de Reinhardt accusé de meurtre. D'après cette définition, les territoires de la Baie d'Hudson seraient bornés à l'est par le Lac Superieur, et Ontario viendrait arrêter ses frontières en face de la Baie du Tonnerre, à l'Ouest de l'Ile Royale.

Une interprétation différente ferait suivre à la frontière septentrionale telle qu'indiquée par l'Acte de Québec la ligne du Mississipi jusqu'à sa source, donnerait à l'ancienne province de Québec jurisdiction sur tout le territoire compris entre cette ligne et la frontière méridionale de Rupert's Land et garderait le silence sur la ligne à fixer vers l'ouest. C'est là dessus que M. Mills, commissaire spécial d'Ontario sur cette matière et aujourd'hui Ministre de l'Intérieur, s'est basé, dans un rapport soumis par lui au gouvernement d'Ontario pour réclamer tout le territoire à l'est des Montagnes Rocheuses, et déplorer qu'à l'époque de la création de Manitoba en province, Ontario n'ait pas protesté contre cette violation de propriété Oui, cela est imprimé et signé !

Une troisième interprétation s'autoriserait de l'Acte Impérial de 1791 divisant le Canada en deux provinces, et donnerait au Haut Canada comme frontière occidentale une ligne poussée vers le nord à partir des sources du Mississipi Telle serait la définition donnée dans la commission de Lord Dorchester Or cette ligne reculerait jusqu'au Lac des Bois la frontière occidentale d'Ontario.

Une quatrième interpretation fixerait cette ligne à la hauteur des terres entre le Lac Superieur et la Rivière Rouge, quelque part entre le Lac Shebandowan et le Lac des Mille Lacs Les autorites ecclésiastiques ont, croyons-nous, adopte cette dernière limite comme la borne orientale de l'archidiocèse de St. Boniface.

Quelle sera la décision des arbitres ; à quelle interpretation devront-ils s'arrêter ? Nous ne savons. L'histoire de la délimitation des frontières canadiennes n'offre qu'une série de defaites et de compromis humiliants, depuis la capitulation d'Ashburton jusqu'au traité de San Juan. Il est à craindre que dans le cas actuel Ontario prenne le rôle si profitable joué jusqu'ici par les Etats Unis et qu'au lieu d'une décision inspirée par le bon sens et des raisons de haute politique generale, nous ayons des coupures de territoires qui feront l'etonnement et la douleur de nos arrières petits fils.

Ce qui est certain c'est qu'Ontario se prepare depuis longtemps à plaider habilement sa cause devant les arbitres ; les autres provinces ignorent follement la question, ou laissent faire le gouvernement d'Ottawa dejà gagné à la cause d'Ontario. Manitoba, qui semble seule interessée à une décision veritablement canadienne—et non ontarienne—de la question, Manitoba est trop loin et trop faible pour être consultée ou ecoutee. Déjà, le *Globe*, laissant pressentir la décision des arbitres, se déclare généreusement prêt à laisser à la province agrandie de Manitoba les forêts et les bois de la vallée de la rivière La Pluie : Ontario, dit-il, en a assez comme cela. Maîtresse absolue des eaux canadiennes des Lacs Ontario, Erié, Huron et Supérieur, elle consentira bénévolement à faire aux provinces de l'ouest, "ses alliées naturelles," charité des eaux du lac Winnipeg et des ports maritimes de la Baie d'Hudson !

Cette question de la fixation des frontières occidentales d'Ontario est une des plus graves pour l'avenir de tout l'ouest de la confédération canadienne : nous fesons notre devoir en la signalant à l'attention publique, quoique le rôle de Cassandre ait assez peu d'attraits pour nous.

Nous publions plus loin les deux Proclamations émanées par S. H. le Lt Gouverneur de Manitoba et de Keewatin au sujet de la picotte.

Nous les signalons à l'attention publique, et nous espérons que tous les bons citoyens se conformeront aux récommendations si sages qui leur sont données au nom de leur Souveraine, et pour le bien de leurs familles.

LA PICOTTE.

La petite vérole ou picotte exerce en ce moment ses ravages parmi les Islandais du Lac Winnipeg, et des nouvelles certaines nous apprennent que la maladie a gagné les camps sauvages des environs. On ajoute même que ce fleau, si terrible pour ces pauvres malheureux, aurait été apporté sur les côtes orientales du Lac, et sévirait en ce moment parmi les bandes de la Rivière Noire, du Fort Alexandre et de la Rivière de la Tête Ouverte En quelques semaines à peine, l'épidemie aurait donc parcouru des centaines de milles Elle est aux portes de la Province, et à moins de mesures promptes et énergiques du gouvernement d'Ottawa, elle s'étendra bientôt parmi les tribus de la Rivière La Pluie, à l'est, et à l'ouest parmi les sauvages du Lac Manitoba et de la Saskatchewane.

Le fleau n'est guère à redouter pour la population de notre province. La maladie, disent les medecins envoyés en toute hâte sur les lieux, n'a pas un caractère malin, et avec des precautions hygieniques, une nourriture saine, une bonne ventilation, des soins de proprete et un traitement suivi elle ne peut qu'etre rarement fatale. Nous conseillons donc à tous de prendre ces précautions et de se faire vacciner.

Mais si la petite verole, telle qu'elle sevit en ce moment dans l'infortunée Keewatin, n'offre aucun danger sérieux pour notre province, il en est autrement des sauvages pour qui cette maladie, même sous sa forme la plus bénigne, est toujours mortelle ou à peu près.

Comme nous possedons plusieurs reserves dans Manitoba, dès la première nouvelle de l'apparition du fleau, les autorites ont de suite pris les moyens d'empêcher son introduction par une Proclamation défendant toute communication avec les districts infectes. D'un autre côte, le gouvernement canadien a de suite organisé provisoirement, dit-on, la province de Keewatin en nommant un Comité de Sante composé de six conseillers à savoir : les Hons. MM. le Lt Col. Smith, le Lt Col Provencher Surdt des Sauvages, G. McMicken, Ass. Receveur-Général, Wm Hespeler, Agent Général d'Immigration, Dr. Jackes et Dr. Codd. Une quarantaine est en voie d'établissement, et le cordon sanitaire que l'on se propose de constituer aurait pour effet d'empêcher les sauvages du Lac Winnipeg d'aller porter la maladie au loin. Nous disons—*que l'on se propose*—, parceque la rumeur circule que le gouvernement d'Ottawa se montre lent à donner des instructions et l'autorité nécessaire pour agir de suite et vigoureusement.

La responsabilité est terrible, et les moindres retards peuvent entraîner des conséquences affreuses. On se souvient encore ici des épouvantables ravages de la picotte parmi les sauvages des prairies de l'extrême Ouest en 1871, et on frémit à la pensée que la même calamité est à la veille de décimer ceux que le fléau de 1871 avait épargnés. Les sauvages appellent la picotte *la maladie de l'homme blanc*.

Le Département des Sauvages à Winnipeg, sous la direction du Lt. Gouverneur et de l'Hon. M Provencher, se multiplie pour detourner la maladie ou envoyer des secours ; mais il est évident que l'établissement d'une Quarantaine rigoureuse pourra seule circonscrire le fléau. Or, une telle mesure ne peut être prise qu'avec la sanction et les deniers du gouvernement canadien

---

Colonisation de Manitoba.

Nous recevons une charmante lettre écrite par une jeune fille de Québec au nom de son sexe en réponse à un *Post Scriptum* d'une correspondance des colons de Dufferin publiée sur le *Métis* du 4 Septembre dernier Voici d'abord le *P.S.* lui-même :

Post Scriptum dédié aux jeunes filles et aux jeunes veuves canadiennes.

"J'ai parlé de petites femmes pour les vieux garçons Je dois dire que plusieurs d'entre vous s'ennuient de voir leurs compagnons goûter les joies de la famille. Nous sommes comme des abandonnés Et le malheur c'est que les mariages ne sont pas possibles il n'y a point de jeunes filles. O! vous mes jeunes compatriotes qui avez des dispositions à ne pas coiffer Ste. Catherine, venez à notre secours. Embarquez pour Manitoba ; vous trouverez non seulement l'abondance, mais même les meilleurs des maris. Sans vous connaître nous vous aimons d'avance. Venez, ou si non nous passons chez les Cris, les Sauteux, les Pieds Noirs. Non, gentilles canadiennes; vous ne nous laisserez pas perpetrer ce forfait et, invitées au nom de la patrie, au nom de la foi, vous cinglerez vers les rives enchantées de l'hymenée en prenant votre billet pour Manitoba C'est alors que, dans un doux sentiment de reconnaissance, vous pourrez chanter : "Virgines et Viduæ, benedicamus domino", et à cette allegresse nous repondrons de grand cœur : Vive la canadienne !

"Au nom de plusieurs vieux garçons qui pleurent leurs péchés et desirent se convertir, à la condition que leur bon missionnaire leur donnera le mariage comme penitence."

Nous donnons maintenant la réplique de notre jeune compatriote :

"Vos plaintes et vos lamentations, chers colons de Manitoba, sont parvenues jusqu'aux oreilles des jeunes canadiennes de la province de Québec : elles n'ont pu les entendre sans que leurs sœurs si sensibles n'en aient ete émus. Mais, malheureusement, ce que vous réclamez n'est pas en leur pouvoir ; il est coûteux pour de jeunes filles, quels que soient leur courage et leur charité de s'embarquer seules pour un si long voyage, dans le but de consoler des vieux garçons qui se désolent de n'avoir pas de femmes. Nous ne pouvons que vous plaindre de grand cœur et vous exhorter à suivre l'exemple d'un de vos compatriotes M. Pierre Lachance qui est venu tout dernièrement se choisir une gentille compagne parmi les bonnes filles de St. G***. Ou si vous ne le pouvez, faites au moins comme Isaac ; envoyez un fidèle serviteur qui vous amènera une douce Rebecca qui saura vous faire bientôt oublier vos ennuis et vos pensées de desespoir."

UNE JEUNE CANADIENNE.

EXPOSITION DU COMTE DE PROVENCHER.

Nous publions plus bas la liste des prix donnés à cette Exposition qui a réussi au delà de toute espérance. Animaux, grains, produits de laiterie légumes produits domestiques, tout a été de premier choix, et dans bien des cas les directeurs ont eu de la difficulte à décider des prix.

Le seul reproche que nous ayons à faire à nos amis du Comté, c'est qu'ils n'annoncent pas assez leurs expositions, ni leurs succès dans les journaux de la Province. Accoutumés à publier la moindre de leurs entreprises dans leurs journaux, nos concitoyens parlant l'anglais s'étonnent de voir leurs journaux ne jamais rien dire de ce qui se passe parmi les comtés parlant le français.

Nouvelles Canadiennes.

L'Hon M. Mills, ministre de l'Intérieur a ete élu, hier dans le comté de Bothwell.

L'Hon. M Laflamme le nouveau Ministre du Revenu de l'Interieur, vient d'être elu dans Jacques Cartier.

Son Honneur le juge Routhier a rendu sa decision dans la contestation de l'election de Charlevoix. L'election de l'Hon M. Langevin est confirmée

Nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe*

Nous prions nos lecteurs de prendre patience encore quelques jours. Nous sommes à reinstaller nos presses et notre materiel, et bientôt nous serons prêts à publier notre feuille au grand complet

A L'ILE AUX COUDRES.—Ces jours derniers, une enorme baleine est venue s'échouer sur la batture à l'Ile aux Coudres

Elle mesurait 47 pieds de long

C'est la deuxième capture du même genre que les habitants de l'Ile font depuis le printemps

Un correspondant du *Journal of Commerce*, de Montréal, dit qu'un quart environ des cultivateurs de la province d'Ontario paient des intérêts sur des sommes d'argent plus ou moins considérables empruntées aux différentes sociétés de prêt.

La population agricole de cette province n'est pas moins grevée d'emprunts de cette nature qui sont généralement si nuisibles aux véritables intérêts de l'agriculture.

L'honorable John Hilyard Cameron, député aux Communes pour le comte de Cardwell, Ontario, est

décédé à Toronto, le 4, à 3 heures et demie P. M. L'hon. M Cameron était l'un des membres les plus distingués du parti conservateur d'Ontario. Il était né en 1817. Il fut reçu avocat en 1838 et atteignit la plus haute réputation au barreau. De 1846 à 1851, il représenta le comté de Cornwall dans le Parlement du Canada, depuis il fut élu pour Toronto, Peel et Cardwell. Il fut solliciteur général pour le Haut Canada de 1846 à 1848.

—

Le département de la milice, à Ottawa, a été informé, de St. Albans, que les féniens y avaient fait des dépôts d'armes et de munitions Le major général Smythe prend toutes les précautions nécessaires pour que les volontaires soient prêts à toute éventualité.

Le major J. Breadnor, de Athelstan, qui était à Montréal vendredi, a dit que tout était tranquille dans les environs et qu'il croit que les féniens n'ont pas l'intention de faire aucune incursion. cette année. Il dit que le Révd. M. McEvoy, de Hinchinbrook a exhorté ses paroissiens a n'avoir rien de commun avec les féniens et à aider à les chasser du Canada.

Cependant, il se pourrait que les brigands de Sweeney et autres fissent quelque tentative d'invasion, maintenant qu'il n'existe aucun traité d'extradition entre le Canada et les Etats Unis, ce qui leur permettrait peut être d'echapper pour la plupart au châtiment des crimes qu'ils complottent contre nous.

NOUVELLES LOCALES.

—

— On compte seize islandais de morts de la picotte à la Rivière Blanche, et 14 sauvages. De là à Gimli, eloigné de 30 milles environ, la picotte est partout.

A Gimli le chiffre de décès avait atteint 22 aux dernières nouvelles.

La maladie s'est déclarée à la Rivière Blanche.

On dit que les sauvages de la Grosse Ile sont atteints de la maladie. La glace a empêché les médecins de s'y rendre.

Les sauvages malades qui se sont sauvés de la Pointe de Sable et de la Tête de Chien ont dû mourir en route, car les chiens sont revenus seuls.

Les Islandais vaccinés sont moins attaqués que ceux qui ne l'ont pas été.

— Etes vous vacciné?

— Le bois de chauffage se vend huit piastres la corde

— La *Gazette Officielle* du 25 contient plusieurs nominations.

— Le thermomètre marquait 30 degrés ce matin. Temps magnifique

— M. Chénier, M P. P. était en ville au commencement de cette semaine.

— Sur un camp de vingt Sauvages, à la Pointe de Sable, Lac Winnipeg, 18 sont morts de la picotte.

— Le Contrat de la section No 15 du Pacifique Canadien n'est pas encore donné.

— Le Surintendant des Ecoles Catholiques, M Elie Tasse, part aujourd'hui pour ses visites d'Ecoles.

— Le temps est arrivé de porter les pardessus de fourure, du moins pour ceux qui en ont.

— Le temps s'est mis au froid, et la glace de la Rivière Rouge a cessé d'offrir des dangers.

— Un détachement de dix soldats est rendu depuis mardi au Fort de Pierres pour organiser la quarantaine.

— Le rond à patiner du collège St. Boniface est terminé, et les élèves en ont pris possession mardi dernier.

— Le gouvernement fait scier et fendre le bois de chauffage des bureaux publics par les prisonniers. C'est une économie.

— On rapporte que le Dr Young, un des médecins expédiés aux Islandais, est tombé malade de la picotte Le Dr. Baldwin est parti pour le remplacer.

— Le Comité nommé à l'assemblé publique des citoyens de St. Boniface pour s'occuper d'une organisation municipale s'est réuni lundi dernier.

— La retraite du clergé de l'archidiocèse est commencée de mardi soir à huit heures. Elle se fait à l'Archevêché, sous la direction du Rev. P. Lacombe.

— On prétend que la picotte a été apportée tard cette automne, par un enfant d'une famille islandaise, lequel est tombé malade à Quebec, et a été expédié à ses parents par le bureau d'Immigration alors qu'il n'était pas encore entièrement rétabli.

— Il y a eu concours de *composition* entre les typographes de la Province samedi dernier, aux bureaux du *Standard*, à Winnipeg. M Galbraith est sorti vainqueur de la lutte. On parle d'un nouveau tournoi qui aurait lieu aux ateliers du *Métis*.

— Le *Free Press* de samedi publie les noms de MM. J A. N. Provencher, Dr Jackes Dr. Codd, G McMicken, Hespeler et Lt. Col. Smith, comm ayant été nommés par le gouvernement, à Ottawa, conseillers de la province de Keewatin. Le chiffre maximum est de dix.

— Le conseil municipal de Winnipeg vient de passer une résolution abolissant la vente en détail des boissons spiritueuses dans les limites de la ville. Les uns mettent en doute cet excès de zèle de tempérance, d'autres contestent la légalité de la mesure. D'ailleurs, les élections municipales approchent.

— Samedi dernier, un pauvre ménonite que l'on avait dissuadé de traverser à St. Boniface parcequ'il y avait du danger, a cru pouvoir se risquer à la Pointe Douglass, qui se trouve, il est vrai, à un mille plus au nord. Mal lui en a pris, car la glace s'est brisée, et le sleigh du ménonite a disparu avec ses deux bœufs.

Prix accordés par la Société Agricole du Comté de Provencher, à l'Exhibition annuelle tenue le 17 Octobre, 1876, à St Norbert

CLASSE I —ETALONS.

Le plus beau Alexandre Morin	$5 00
Benjamin Nault, 2ième prix	3 00
Edouard Morin, 3ième prix	1 00
Jos. Hamelin, le plus beau 2 ans	3 00
Louis Morand, 2ième prix	2 00
Gonzague Zaste, 3ième prix	1 00

CHEVAUX DE TRAIT.

La plus belle paire, Andre Beauchemin	5 00
Gonzague Zaste, 2ième prix	3 00
François Delorme, 3ième prix	2 00
Le plus beau cheval, Andre Nault	5 00
François Delorme, 2ième prix	3 0
Edouard Morin, 3ième prix	2 00

JUMENTS

La plus belle avec poulain Jos Hamelin	5 00
Jos Lambert, 2ième prix	2 00
Charles Nault, 3ième prix	1 00
La plus belle et sans poulin, Frs Delorme	5 00
Edouard Morin, 2ième prix	3 00
Cyrille Marchand, 3ième prix	2 00
La plus belle 3 ans, Germain Parisien	4 00
Edouard Morin, 2ième prix	2 00
Louis Morand, 3ième prix	1 00
La plus belle 2 ans, Cyrille Marchand	3 00
Amable Gaudry, 2ième prix	2 00
La plus belle pouliche 1 an, Ed. Morin	3 00

JUMENTS IMPORTEES.

La plus belle poulinière, Moïse Goulet	5 00
Alex. Morin, 2ième prix	3 00
Amable Gaudry, 3ième prix	2 00

CLASSE II.—RACE BOVINE.

Le plus beau taureau 1 an, Antoine Courchène	2 50
Jos. Turenne, 2ième prix	2 00
Amable Gaudry, 3ième prix	1 50
Le plus beau bœuf 1 an, Frs. Delorme	3 00
La plus belle paire de bœufs, M. Goulet	5 00
Amable Gaudry, 2ième prix	3 00
Moïse Goulet, 3ième prix	2 00
La plus belle taure 2 ans, Ed. Morin	4 00
Amable Gaudry, 2ième prix	2 00
Louis Morand, 3ième prix	1 00
Le plus beau bœuf 2 ans, Gonz. Zaste	3 00
Cyrille Marchand, 2ième prix	2 00
La plus belle vache grasse, A. Gaudry	5 00
Cyrille Marchand, 2ième prix	3 00
La plus belle vache à lait, Ls. Payment	5 00
Jos. Lambert, 2ième prix	3 00
J. Bte. Lalonde, 3ième prix	2 00
La plus belle vache 3 ans, Frs. Delorme	5 00
Jos. Lemay, 2ième prix	3 00
Gonzague Zaste, 3ième prix	2 00
La plus belle taure 1 an, Joseph Lemay	3 00
Jos. Hamelin, 2ième prix	2 00
J. Bte. Lalonde, 3ième prix	1 00
La plus belle taure 2 ans, Jos. Lamb et	3 00
Le plus beau bœuf, Pierre Parisien	4 00
Amable Gaudry, 2ième prix	3 00
J. Bte. Tellier, 3ième prix	2 00
Le plus beau veau, Louis Perreault	3 00
Joseph Hamelin, 2ième prix	2 00
Charles Nault, 3ième prix	1 00
Le plus belle taure importée Gonzague Zarte	3 00
La plus belle vache importée, Jos Hamelin	5 00
La plus belle paire de bœufs, (probable erreur), Bapt. Tourond, 3ième prix	1 00
La plus belle taure, (autre probable erreur), Amable Gaudry, 3ième prix	1 00
La plus belle paire de bœufs 3 ans, Révd. J. N. Ritchot	4 00
Louis Morand, 2ième prix	3 00
Louis Payment, 3ième prix	2 00
Le plus beau veau importé A. Landry	3 00
Le plus beau bœuf 3 ans, G. Parisien	3 00
Gonzague Zaste, 2ième prix	2 00
Louis Morand, 3ième prix	1 00

RACE BOVINE CLASSE III —MOUTONS ET BREBIS

Le plus beau bélier, Jos. Lemay	3 00
Le plus beau bélier 1 an, B. Nault	3 00

POURCEAUX CLASSE IV.

Le plus beau verrat du printemps, Louis Payment	3 00
T. Jette, 2ième prix	2 00
La plus belle truie, Louis Morand	3 00
Révd. J. N. Ritchot, 2ième prix	2 00
Le plus beau cochon gras, C. Very	3 00
Louis Morand, 2ième prix	2 00
Antoine Courchène, 3ième prix	1 00
La plus belle truie du printemps, Louis Payment	3 00
Théophile Jette, 2ième prix	2 00

CLASSE V.—VOLAILLES

Le plus beau couple de poules, Louis Payment	1 50
Bapt. Tourond, 2ième prix	1 00
Amable Gaudry, 3ième prix	50
Le plus beau coq du printemps, Louis Sansregret	1 50
Joseph Turenne, 2ième prix	1 00
Theophile Jette, 3ième prix	50

CLASSE VI.—GRAINS.

Le plus beau blé blanc, Ls. Morand	3 00
Jos Lemay, 2ième prix	2 00
Jos. Turenne, 3ième prix	1 00
Les plus beaux pois blancs, J. Lemay	3 00
Les plus beaux pois, Ls. Sansregret	3 00
La plus belle orge, J. B. Tellier	3 00
Jos. Lambert, 2ième prix	2 00
Amable Gaudry, 3ième prix	1 00
La plus belle avoine, Théophile Jette	3 00
Louis Payment, 2ième prix	2 00
Edouard Morin, 3ième prix	1 00
Le plus beau maïs, Moïse Goulet	2 00
Andre Nault, 2ième prix	1 00
Antoine Courchène, 3ième prix	50
Le plus beau maïs du Lac Rouge Revd. J. N. Ritchot	2 00
J. B. Tellier, 2ième prix	1 00
Andre Nault, 3ième prix	50

CLASSE VII —HORTICULTURE.

Les plus beaux oignons blancs, Jos Lemay	2 00
Andre Nault, 2ième prix	1 00
Louis Morand, 3ième prix	50
Les plus beaux oignons rouges, A Gaudry	2 00
Louis Sansregret, 2ième prix	1 00
Autres oignons, Cyrille Marchand	2 00
Louis Morand, 2ième prix	1 00
Andre Naud, 3ième prix	50
Les plus beaux melons muscats, Revd J. N. Ritchot	1 00
Les plus belles raves Revd. J. N. Ritchot	1 00
J. B. Tellier 2ième prix	50
Les plus beaux concombres, Louis Payment	1 00
T. Jette, 2ième prix	90
Les plus belles raves, André Nault	1 00
T. Jette, 2ième prix	50
Autres espèces de raves Ls Payment	1 00
Jos Lambert, 2ième prix	50
Les plus belles citrouilles des champs, Revd J. N. Ritchot	1 00
Jos. Lemay, 2ième prix	50
Les plus belles courges, Rev. J. N. Ritchot	1 00
Les plus belles citrouilles, A. Nault	1 00
Charles Very, 2ième prix	50
Les plus beaux melons français, Andre Nault	1 00
Jules Jolaud, 2ième prix	50
Les plus belles betteraves à vache, Rev. J. N. Ritchot	1 00
Andre Nault, 2ième prix	50
Les plus belles carottes jaunes, Rev. J. N. Ritchot	1 00
Ant. Courtchêne, 2ième prix	50
Les plus beaux choux hâtifs, A. Nault	1 50
Baptiste Tourond, 2ième prix	1 00
Les plus beaux choux d'hiver, Louis Paiement	1 00
Cyrille Marchand, 2ième prix	50
Moïse Goulet, 3ième prix	25
Les plus belles patates roses, Ed. Morin	2 00
Rév. J. N. Ritchot, 2ième prix	1 00
Louis Sansregret, 3ième prix	50
Les plus beaux choux fleurs, Benjamin Nault	1 00
Louis Sansregret, 2ième prix	50
Les plus belles patates ordinaires, L. Paiement	2 00
A. Nault, 2ième prix	1 00
Louis Sansregret, 3ième prix	50
Les plus belles carottes oranges, A. Gaudry	1 00
Les plus belles carottes blanches, J. B. Tellier	1 00
Les plus beaux choux Savoie, Rev. J. N. Ritchot	1 00
Louis Payment, 2ième prix	50
Les plus belles rabioles, A. Gaudry	1 00
Rév. J. N. Ritchot, 2ième prix	50
Les plus beaux panais, Benj. Nault	1 00
Antoine Courchêne, 2ième prix	50
Les plus beaux choux de Siam, J. Lemay	1 00
Les plus belles graines de jardin, Rév. J. N. Ritchot	3 00
André Naul , 2ième prix	1 00
Les plus belles fèves blanches, Rév. J. N. Ritchot	2 00
Cyrille Marchand, 2ième prix	1 00
Marie Larence, 3ième prix	50
Les plus belles fèves de jardin, C. Very	2 00
Les plus belles fèves, Rév. M. Ritchot	2 00
Charles Véry, 2ième prix	1 00
Les plus beaux pois de jardin, C. Very	2 00
Révde Sœur Brazeau 2ième prix	1 00

CLASSE VIII —LAITERIE.

Le plus beau beurre salé, Th. Jetté	3 00
Edouard Morin, 2ième prix	2 00
André Nault, 3ième prix	1 00
Le plus beau beurre de table, T. Jette	2 00
Bapt. Tourond, 2ième prix	1 00
Louis Payment, 3ième prix	50
Le plus beau fromage, Rév. M. Ritchot	2 00

CLASSE IX.—DIVERS ARTICLES.

La plus belle potasse, Ls. Morand	1 00
Le plus beau pain de table, Rév. M. Ritchot	1 00
Marie Larence, 2ième prix	50
La plus belle laine filée, Th. Jette	2 00
Benj. Nault, 2ième prix	1 00
La plus belle flanelle, Th. Jetté	2 00
La plus belle catalogne, Marie Larence	2 00
T. Jetté, 2ième prix	1 00
La plus belle laine, T. Jetté	2 00
Le plus beau savon, Révde S. Brazeau	2 00
Amable Gaudry, 2ième prix	1 00
Le plus beau sucre du pays, M. Larence	2 00
Les plus belles chandelles, Révde S. Brazeau	2 00
A. Gaudry, 2ième prix	1 00
La plus belle paire de gants de laine André Nault	1 00
A. Gaudry, 2ième prix	50
Révde. S. Brazeau, 3ième prix	25
La plus belle bande, A. Nault	2 00
La plus belle étoffe, A. Nault	2 00
A. Gaudry, 2ième prix	1 00
Le plus beau sucre confiture A. Nault	2 00
La plus belle couverte, T. Jette	2 00
La plus belle paire de mitaines de laine, T. Jette	2 00
A. Gaudry, 2ième prix	1 00
Marie Larence, 3ième prix	50
La plus belle paire de bas, A. Nault	1 50
Louis Payment, 2ième prix	1 00
La plus belle paire de chaussons de laine, A. Nault	1 50
Marie Larence, 2ième prix	1 00
A. Gaudry, 3ième prix	50
Le plus beau couvrepieds, Chs. Very	2 00
Jos. Hamelin 2ième prix	1 00
La plus belle farine, J. Lemay	3 00
Revd. J. N. Ritchot, 2ième prix	2 00
La plus belle robe domestique, Amable Gaudry	2 00
Rev. J. N. Ritchot, 2ième prix	1 00
Le plus beau dindon, T. Jette	1 00
La plus belle chemise, T. Jette	1 00
La plus belle paire de caleçons, T. Jette	1 00
La plus belle paire de souliers, C. Very	1

VARIETES.

——

Une bonne annonce de coiffeur
Imitation de faux cheveux!
Imitation de l'imitation!

* *
*

Une pensée de couvreur:

—Ne va rien crier sur les toits... à moins d'être bien sûr du *faite*.

* *
*

Entre deux gamins qui promettent..

La scène se passe à Bellville.

L'un deux a sur la tête une belle casquette neuve.

—Pristi! lui dit le camarade, ça doit coûter cher une riche casquette comme ça! dis, combien?

—Sais pas. Le marchand n'était pas là quand je me la suis payée

* *
*

Un aéronaute [illegible]:

—Nous sommes montés si haut que nous avons vu la terre grosse comme une noisette. Nous avons été obligés de bien viser, pour retomber juste dessus!

* *
*

Dans la statistique de la folie aux Etats-Unis, pendant l'année 1875, nous relevons 152 hommes devenus fous par amour, et 37 femmes seulement.

Oh! les ingrates!

* *
*

Observation d'un dentiste:

Les femmes qui déchirent leurs amies à belles dents en ont généralement de fort laides

* *
*

C'était à Trouville.

Henri Monnier aperçut sur le bord de la plage un couple récemment evadé de la Rue St. Denis.

Le monsieur, venu en avant, s'appuyait sur sa canne; ses lunettes s'appuyait sur son menton.........

La dame se carrait dans une robe à ramages couleur peau d'orange.

Tous deux contemplaient l'Océan

—Une telle quantité d'eau, dit le mari, finit par friser le ridicule...

—Sans doute, répondit la dame, mais cela n'explique pas ce mouvement continuel......les vagues......la marée......

Monnier jugea à propos d'intervenir:

(Se rappeler l'organe de Prudhomme.)

—Ce mouvement, madame, est produit par les poissons. Ces bêtes à remuent beaucoup et produisent les vagues au moyen de leurs queues. En outre, deux fois par jour, ils se retirent au large, afin d'aller se faire pêcher, et comme ils ne pourraient rester en l'air sans périr, *la mer les suit!*

Proclamation.

——

CANADA DISTRICT DE KEEWATIN.

——

Victoria par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

ALEXANDER MORRIS.
Lieut Gouverneur.

A tous ceux à qui les presentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

ATTENDU qu'il est parvenu à notre connaissance qu'une maladie contagieuse d'une espèce très dangereuse, fait des ravages parmi les Icelandais et les Sauvages du côté Ouest du lac Manitoba, à Gimli et à la Pointe de Sable;

Et attendu que des médecins ont été envoyés à la dite place pour le soulagement des malades.

Et attendu qu'il est nécessaire que l'on prenne des mesures pour empêcher la maladie de se répandre dans notre Province ou parmi les tribus sauvages;—

Nous défendons par les presentes à tous nos sujets dans ce district et spécialement tous nos sujets Sauvages de n'entretenir aucune communication avec les Indiens de la localité en question sans notre permission spéciale.

Et de plus nous défendons aux Sauvages et aux Icelandais dans la localité ou sévit le fleau maintenant ou plus tard de ne pas venir dans notre Province de Manitoba ni d'entretenir de communication avec la population de cette Province ou le reste de la population de Keewatin excepte au moyen de personnes autorisées à ce sujet.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dit District de Keewatin. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, ce vingt-cinquième jour de Novembre dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et seize, et de Notre Règne la Quarantième.

Par Ordre,

F. G. BECHER,
Secrétaire du Conseil de Keewatin.

1f

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 18 Novembre, 1876

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Coroner pour la Province de Manitoba, James Belford, Ecuyer, M.D., de Emerson.

Pour être constable pour le Comté de Provencher, Honoré Pariseau, de Ste. Anne, gentilhomme.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'accepter la résignation de James Hargrave, de Portage la Prairie, comme député régistrateur du Comté de Marquette.

Il a plu à Son Honneur de sanctionner la subdivision suivante de l'arrondissement scolaire de Ste. Agathe :

L'arrondissement scolaire de St Jean Baptiste comprendra les lots depuis les Nos. 1?? à l'ouest et 19?? à l'est de la Rivière Rouge jusqu'au No. ???, du côté ouest, et le No ??0 du côté Est de la Rivière Rouge.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Winnipeg, 24 Novembre, 1876.

Il a plu à Son Honneur le Lieut. Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Juge de Paix pour le Comté de Marquette Est :

Hugues Bisson, de St François-Xavier Ouest, Ecuyer.

Pour être Commissaire pour prendre les affidavits in B. R. en conformité de la 35ième Vic. Cap. 3 des Statuts de Manitoba.

Pour le Comté de Marquette Est :

J. M. J. Mulvihill, du Lac Manitoba, Ecuyer

Pour être constable pour le Comté de Marquette Est.

Corbett Falcon, de St François Xavier, gentilhomme.

Pour être Notaire Public pour la Province de Manitoba :

William Hill Nash, Ecuyer, avocat, de Emerson.

DIVISION ELECTORALE No. 14 OU ST. PAUL.

Je certifie par les présentes que Alexander Kamloops Black, de la Paroisse de St Paul dans le Comté de Lisgar et Province de Manitoba, Cultivateur, a été élu pour représenter la Division Electorale No. 14 ou St Paul dans la Législature de la Province de Manitoba

Daté à Fort Garry ce vingt troisième jour de novembre, A. D., 1876.

FRANK G. BEECHER,
G. C. E.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner.

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

SALUT.

ATTENDU qu'il est parvenu à notre connaissance qu'une maladie contagieuse d'une espèce très dangereuse, fait des ravages parmi les Icelandais et les sauvages du côte Ouest du Lac Manitoba, à Gimbli et à Sandy Bar ;

Et attendu que des médecins ont été envoyés à la dite place pour le soulagement des malades ;

Et attendu qu'il est nécessaire que l'on prenne des mesures pour empêcher la maladie de se repandre dans la Province de Manitoba ou parmi les tribus sauvages :—

Nous avertissons par les présentes tous nos sujets dans cette Province et spécialement tous nos Sujets Sauvages de ne pas entretenir de communication avec des Icelandais ou les lieux de la localité en question sans notre permission spéciale.

Et de plus nous avertissons les Sauvages et les Icelandais dans la localité en question de ne pas venir dans notre Province de Manitoba ni d'entretenir de communication avec le reste de la population excepté au moyen de personnes autorisées à ce sujet.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, ce vingt-quatrième jour de Novembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

BILL PRIVÉ

Avis public est par le présentes donné qu'une application sera faite à la Législature locale pour la passation d'un Acte pour incorporer certaines parties de la paroisse de St Boniface en ville.

GEO. ROY,
Sec. du Comité d'Incorporation

St Boniface, 24 Novembre, 1876.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le cinquième jour du mois d'Octobre, à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le cinquième jour du mois d'Octobre auquel temps vous et chacun de vous êtes et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre ville de Winnipeg, Lundi le quatrième jour du mois de Novembre prochain, pour y prendre en consideration l'etat et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourrâ sembler necessaire : ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry le Vingt-quatrième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent s'adresser au Parlement pour obtenir la concession de certains droits, privilèges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement publiées au long dans la Gazette du Canada elles sont requises de donner de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au greffier de chaque Chambre, des copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. A Quebec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra huit jours avant l'ouverture du Parlement, deposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill doit être introduit, une copie de tel Bill avec une somme suffisante pour en payer l'impression et l'introduction. Entre la troisième lecture du bill et sa considération par le comité auquel il est référé, il requérera payer un droit de $200, en sus des impressions du bill dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé ne sera reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LE MOINE,
Greffier du Sénat

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes,
Canada.

Ottawa, 2 octobre 1876.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
Fort Garry, 2 Novembre 1876.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement de la Province de Manitoba de faire les nominations suivantes :

Pour être Constables pour le Comté de Lisgar ;

Thomas Peebles, de St Clement, Gentilhomme. James Matheson, de St Clement, Gentilhomme

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R en conformité de la 35ième Section de la 31ième Vict, Cap. 3 des Statuts de Manitoba, pour la dite Province de Manitoba

H. R Parker, de Winnipeg, Ecuyer.

Par Ordre,

JOHN NORQUAY,
Pour le Secrétaire Provincial.

GEO. WOODS & CO.'S
PARLOR ORGANS.

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eoline, Vox

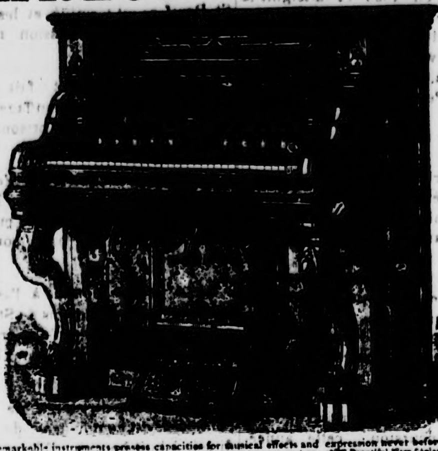

Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA — A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cts a number. Each number contains from $2 to $3 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

... de la Tribune, journal hebdom., Jefferson City Mo., a près avoir reçu un instrument de $700, M. Beatty écrit :

« Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. C'est tout ce que vous avez dit qu'il était. »

(De E. B. Baldridge, Bennington Furnace, Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

« Le Beatty reçu. Il est maintenant en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très doux et l'a même beaucoup. »

Les meilleurs avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé à vos frais sur tout le fret, par moi, Daniel F. Beatty, si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les épreuves de sa perfection. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E U

ORGUES DE SALON DE
BEATTY.

STYLE ÉLÉGANT, avec ameliorations Nouveau et magnifiques jeux. Plusieurs organistes et musiciens recommandent ces Orgues comme le Premier Choix pour le ton, le mécanisme et la durée. Garantie de six ans.

SUPRÊME ÉLÉGANCE—DERNIERS PROGRÈS.

Ces Orgues ont reçu les plus hauts prix en concurrence avec d'autres pour leur

SIMPLICITÉ, LEUR DURÉE, LEUR ACTION ET LEUR JEU FACILE.

SON PUR, DOUX ET ÉGAL ; EFFETS D'ORCHESTRE, ET ACCÈS INSTANTANÉ AUX ANCHES

Faites venir la liste des prix ; Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U-A

La plus grande Merveille DES Temps Modernes.

Les pilules purifient le sang, rectifient tous les desordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont des plus précieuses dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes du sexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulcères de n'importe quelle durée. Il est sans égal pour bronchite, diphtérie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

Je crois de mon devoir de declarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriqués, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boîte porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots *Holloway's Pills and Ointment, London*, gravés dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London*.

Des contrefaçons des Pilules et du Liniment de Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de *Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co., Droguistes, de New-York, avec la pretendue marque de Commerce comme suit :

Au Canada, les principaux marchands en ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHRUP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F. Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Detaillants peu scrupuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment veritables, fabriqués seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montréal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E.
T. B. BARKER ET FILS, St. Jean, N. B.
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY
533 Oxford Street, W. C.

London, 1er Janvier, 1876.

Papeterie ! Librairie !

WASHINGTON FRERES,

GRANDE RUE-WINNIPEG.

Presque en face du nouveau Bureau de Poste.

Nouvelles marchandises arrivées consistant en livres d'école, papeterie, livres, cahiers de musique, ouvrages poetiques, livres pour les dames, etc.

En outre, une grande variété d'objets de fantaisie, de jouets et de tapisserie.

SOUVENEZ-VOUS DE L'ENDROIT :

Grande Rue de Winnipeg, presque vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

Winnipeg, 24 Mai, 1876.